

PÉDOPHILIE DANS L'ÉGLISE

Le diocèse de Lyon et le prêtre pédophile

Le Père Bernard dit avoir prévenu dès le séminaire, dans les années 1960, de son attirance pour les jeunes garçons. En 2015, il était encore au contact d'enfants

ENQUÊTE

LYON - envoyées spéciales

Les parents le trouvaient épantant, le père Bernard, ce jeune prêtre plein d'ascendant qui s'occupait des enfants les mercredis et samedis après-midi, et les emmenait camper pendant les vacances. Il est arrivé au début des années 1970 à Sainte-Foy-lès-Lyon, petite commune de la banlieue chic de Lyon. Animateur du groupe de scouts de la paroisse et aumônier du collège La Favorite, il a, pendant vingt ans, accompagné des centaines de filles et de garçons en Corse, au Portugal, en Irlande. Les destinations variaient chaque été. Le week-end, on l'invitait à déjeuner en famille. Une occasion de le remercier de s'occuper si bien des enfants. En 1991, lorsqu'il a subitement été muté, un comité de soutien s'est monté pour contester cette décision.

Les enfants de cette époque ont des souvenirs de fous rires sous la tente, de grands jeux en forêt, de cérémonies célébrées au coin du feu, d'appartenance à une « tribu ». Mais d'autres images hantent certains garçons du groupe Saint-Luc, le GSL, comme se surnommait cette troupe indépendante. L'escalier, un peu raide, à droite de l'église, la pièce sombre du premier étage. Leur visage de petit garçon pressé contre le ventre de cet homme, son odeur si marquante qui trahit le fumeur de cigarillos. Sa respiration hale-tante, ses mains glissées dans les shorts, ou dans les duvets lors de visites nocturnes. Des baisers sur la bouche, parfois plus, toujours accompagnés de cette phrase : « Tu es mon préféré, c'est notre secret. »

Ces souvenirs d'un autre temps ressurgissent brutalement aujourd'hui car certains de ces enfants, devenus parents, sortent de leur silence. Devant la justice saisie de ces faits d'attouchements, le père Bernard a reconnu de nombreuses agressions sexuelles sur de jeunes garçons qu'il encadrait. Ce dossier pourrait constituer une nouvelle his-

toire de pédophilie dans l'Église dont l'issue judiciaire est suspendue aux règles de la prescription pénale.

Mais, dans le diocèse du primat des Gaules, cette affaire a pris une tout autre dimension depuis que le procureur de Lyon a ouvert, fin février, une enquête distincte, une enquête préliminaire, notamment pour « non-dénonciation d'atteintes sexuelles infligées à des mineurs de 15 ans ». Les questions portent sur la manière dont l'institution ecclésiastique, jusqu'à l'actuel cardinal de Lyon, Philippe Barbarin, a agi au fil des décennies avec l'un de ses membres qu'elle savait pédophile. Ce dossier dit beaucoup, aussi, sur la réaction de l'Église et des familles confrontées à la parole de ces victimes.

« CELA DEVAIT ÊTRE PAR GENTILLESSE »

L'attirance du père Bernard pour les jeunes garçons ne semble pas avoir été une découverte pour sa hiérarchie en 1991, lorsque des parents de Sainte-Foy sont venus dénoncer à l'archevêché des agissements graves sur leur fils. Selon les informations du Monde, au juge qui l'a interrogé, le 27 janvier, lors de sa mise en examen pour « agressions sexuelles sur mineurs de 15 ans par personne ayant autorité », le père Bernard dit avoir informé ses supérieurs de son penchant sexuel dès ses années de séminaire. L'Église a affirmé être passé à l'acte lors de colonies de vacances, lorsqu'il avait 16 ou 17 ans, avant sa formation. Sur l'invitation de ses supérieurs, il dit avoir suivi une psychothérapie, en 1967-1968.

Ses études terminées, le père Bernard, ordonné en 1971, est affecté à Sainte-Foy-lès-Lyon. Là, pendant deux décennies, confiés par des parents admiratifs de sa poigne et de son charisme, garçons et filles affluent au GSL. Les grandes années, la troupe compte jusqu'à quatre cents enfants. Une alerte survient, au moins, au début des années 1980, affirme Bertrand, aujourd'hui médecin lyonnais. Il a 9 ans lorsqu'il devient, comme d'autres, le « préféré » du prêtre. Après avoir été appelé « une dizaine de fois sur six mois », il se confie à sa mère. « Elle convoque le père Bernard à la maison pour s'en plaindre, va voir

Les réponses du cardinal Barbarin à une victime

LORSQUE, AU DÉTOUR d'une conversation avec une amie, Alexandre découvre, en mai 2014, que le père Bernard, qui a abusé de lui aux scouts, est encore curé, il tombe des nues. A la même époque, un ancien camarade de Sainte-Foy-lès-Lyon l'interroge « Toi aussi, tu... ? Il allait dans ton duvet, t'embrassait ? » Alexandre n'était donc pas seul. « J'en connais au moins deux autres », insiste cet ami.

« J'ai attendu dix jours avant de me décider, puis j'ai écrit », raconte cet analyste financier de 41 ans. « Le prêtre était encore en activité, il fallait alerter sur ce qui s'était passé. » Il se tourne vers l'Église, plutôt que vers la justice. « Ce n'était pas à moi de lancer la procédure, mais aux responsables du prêtre. »

Le premier courriel qu'il adresse à l'archevêché date du 17 juillet 2014. « Durant près de deux ans, aux scouts, entre ma neuvième et ma onzième année, j'ai souffert des attouchements répétés du prêtre qui s'occupait des enfants. De nombreux garçons de mon âge ont eu à subir les mêmes actes », détaille Alexandre, qui demande à voir le cardinal Barbarin. « De nombreuses questions me hantent. Comment est-ce possible ? Etiez-vous au courant ? A-t-il eu des sanctions ? (...) Pourquoi s'occupe-t-il encore d'enfants ? (...) Il m'aura fallu trente années pour ne plus avoir peur d'écrire et d'avoir la certitude d'être lu. Respectueusement. »

« Terrible témoignage », répond, dès le lendemain, l'archevêque de Lyon. Il lui propose d'aller voir Régine M., une laïque du conseil épiscopal à l'écoute de « ceux qui ont vécu de telles souffrances par la faute d'un prêtre et qui souhaitent en parler ». En août 2014, elle lui propose une rencontre avec le père Bernard. Alexandre accepte à condition qu'elle soit présente.

« Dites-moi si je dois écrire au Vatican »

Le rendez-vous avec son ancien agresseur a lieu le 11 octobre, à la maison diocésaine. « Il m'avoue son attirance pour les petits garçons, me dit n'avoir pas été pris en charge avant 1991, mais l'avoir été ensuite et jusqu'en 1995-1996 », raconte Alexandre. L'entretien dure une heure, se conclut par un « Notre Père » en se tenant par la main, mais aucune demande de pardon n'est formulée. « C'est pour moi incompréhensible que ces paroles ne soient pas venues ! », écrit le cardinal à Alexandre, deux jours plus tard, alors que c'était le but de la réunion.

Philippe Barbarin finit par le recevoir un dimanche de novembre. Combien d'enfants auraient été victimes ? « Au moins des dizaines », estime l'ancien scout qui insiste sur l'urgence de muter le prêtre. Le cardinal note tout dans un grand cahier et l'assure d'envoyer le dossier à Rome. Les fêtes arrivent, rien



L'ISSUE JUDICIAIRE DE CE DOSSIER EST SUSPENDUE AUX RÈGLES DE LA PRESCRIPTION PÉNALE

le père P., le curé de la paroisse, et lui dénonce ces faits. Ceux-ci s'arrêtent net. Cela n'a pas empêché mes parents de me laisser aux scouts. »

D'autres jeunes garçons invités à monter à l'étage ou à rejoindre la tente du chef tentent d'exprimer à la maison le malaise que leur inspire ce dernier. « La première fois qu'il nous prenait à part dans son bunker », raconte Pierre-Emmanuel, « choisi » en 1988, « il restait assez soft ». Ce comptable de 36 ans se rappelle un nuage « hypnotisant » de « bonnes paroles ». La suite est plus crue. « Dans ma plainte, j'évoque une quinzaine d'épisodes dont j'ai pu me souvenir. » Lors d'un jour de 1991, du haut de ses 11 ans, il parvient à confier à sa mère que le père l'a embrassé, celle-ci n'entend pas. « Cela devait être par gentillesse », élude-t-elle.

C'est précisément en 1991 que le père Bernard est subitement écarté de Sainte-Foy après que les parents de François, un autre

garçon, ont pris très au sérieux des mots rapportés par leur enfant. « Ils m'ont aussitôt dit que je ne retournerai pas aux scouts. J'étais déçu, confie ce responsable d'une entreprise de rénovation d'intérieurs. Ils m'ont expliqué que le père Bernard pouvait aller en prison pour ce qu'il m'avait fait. J'ai dit que je ne le voulais pas. »

Si les parents de François écartent la voie judiciaire, ils sont déterminés à éloigner le prêtre au plus vite. Face à l'archevêché, qui tempore et n'a pas l'intention de le déplacer avant l'été suivant, les parents se font plus menaçants. Dans une nouvelle lettre, ils somment le cardinal Albert Decourtray – archevêque de Lyon de 1981 à 1994 –, d'agir au plus vite, faute de quoi ils informeront la justice et la presse. Un lundi de février 1991, le père Bernard est prié de partir dans la semaine. « Quitter la paroisse du jour au lendemain (...) après vingt ans de présence où je n'ai tout de même pas fait que du mal ?, supplie-t-il les familles. La rumeur va se répandre partout, et comment pourrais-je alors retrouver un ministère ? (...) Je suis tout à fait de bonne foi. Je reconnais m'être mal conduit avec François, mais pourquoi me demander en quelques jours de partir de cette manière ? »

UNE COURTE QUARANTAINE

C'est la gestion de la suite de ces événements, alors qu'aucun fait délictueux n'a été recensé après 1991, qui, paradoxalement, rattrape aujourd'hui le diocèse de Lyon. Avec plus ou moins de difficultés, les victimes du père Bernard ont suivi leur chemin, fondé des familles et appris à vivre avec ces faits pour la plupart prescrits. Dans leur imaginaire, l'aumônier est un homme très âgé. Certains le croient mort. Pour les autres, il ne fait aucun doute que le prêtre a été tenu à distance des jeunes garçons. En réalité, après une courte quarantaine, le père Bernard, a, jusqu'au 31 août 2015, animé la vie de trois paroisses : celle de Neulise, dans la Loire, puis de Cours-la-Ville et du Coteau, autour de Roanne. Dans tous ces villages, il a côtoyé des enfants.

Au début des années 1990, l'Église n'a pas encore été confrontée aux grands scandales de pédophilie qui éclateront dix ans plus tard à Boston aux États-Unis, en Irlande, en



Ce qu'il faut savoir

Attouchements Des attouchements sexuels sur mineurs intervenus entre 1986 et 1991 et des viols avoués par le père Bernard sont en cours d'instruction. Ces faits ne sont prescrits qu'aux 38 ans de la victime. La défense soulève toutefois un problème de prescription au regard du code pénal en vigueur à l'époque.

« Non-dénonciation » Fin février, une enquête ouverte pour « non-dénonciation d'atteintes sexuelles infligées à des mineurs de 15 ans » vise notamment le cardinal Barbarin et son entourage.

Droit canonique Le cardinal Barbarin a déclaré, au journal *La Croix*, avoir eu connaissance des faits vers « 2007-2008 » mais ne disposer alors « d'aucune plainte ». Il attend désormais « la fin de la procédure civile. Si le procès se clôt en raison de la prescription, j'ouvrirai alors un procès canonique, car un jugement doit être rendu ».

La basilique Notre-Dame de Fourvière, à Lyon. JEAN NICHOLAS GUILLO/MAXPPP

Pierre-Emmanuel, un des victimes du prêtre Bernard. JEAN NICHOLAS GUILLO/MAXPPP

Le cardinal Philippe Barbarin, archevêque de Lyon. SAFIN HAMED/AFP

au procureur de la République. L'enquête, très vite lancée, conduit les policiers chez les parents de François, ceux qui avaient obtenu la mutation subite de 1991. M^{me} D. ne jette jamais rien. Elle leur communique toute la correspondance avec les autorités ecclésiastiques conservée pendant vingt-cinq ans.

BRISER DES ANNÉES DE SILENCE

François estimait « cette histoire derrière » lui et n'avait nulle envie de replonger dans le passé. Mais chez lui, ce soir-là, en « googlisant » le père Bernard, il tombe sur des photos récentes du prêtre aux côtés de jeunes enfants. « J'en tremblais. J'ai des enfants qui ont notre âge de l'époque. Quand on est parent, ça s'impose à vous. Au moindre soupçon, on protège l'enfant. » Il dépose plainte, n'est pas le premier. Mais à la différence des autres, les faits qui le concernent ne seraient pas prescrits puisqu'il a moins de 38 ans lorsqu'il saisit la justice.

A présent qu'il est lancé, François sonne à toutes les portes. Il demande leur soutien au cardinal Barbarin, au nonce, à la Conférence des évêques, au Vatican, au cardinal Sean O'Malley de Boston, membre de la commission pontificale pour la protection des mineurs. Au mieux, les réponses sont dilatoires. Face à ce qu'il ressent comme « une omerta » et un manque de volonté de l'institution de bouger, il décide de les « acculer à réagir ».

Bertrand le contacte, d'autres encore. Avec l'aide des réseaux sociaux, mais aussi des vieux almanachs de Sainte-Foy, ils partent à la recherche d'autres victimes qui, comme eux, ne comprendraient pas la décision de l'Eglise de laisser un « prédateur » approcher des enfants. « On a appelé, le soir, des gens qu'on ne connaissait pas en leur demandant si eux aussi avaient subi des atteintes sexuelles », se souvient Bertrand. Leur but : appuyer l'enquête judiciaire, et briser des années de silence. L'association La parole libérée naît le 17 décembre 2015. Sur son site Internet, un appel à témoignages a été lancé. Depuis deux mois, le téléphone n'arrête pas de sonner. ■

ÉMELINE CAZI ET CÉCILE CHAMBRAUD

Allemagne, en Australie. Jean Paul II ferme alors les yeux sur les turpitudes du père Marcial Maciel, au Mexique. Aux dires du père Bernard, le diocèse ne l'aurait toutefois pas perdu de vue. Selon les informations du *Monde*, il a ainsi expliqué aux enquêteurs comment, après 1991, le cardinal Decourtray lui demande de suivre une psychothérapie et de se rapprocher d'un « prêtre spécialiste des prêtres à problème ». Il décline pour le psy, a-t-il dit, mais il a bien vu le père A., chargé du suivi des prêtres. Par la suite, explique-t-il, chaque évêque l'a convoqué pour savoir comment il allait depuis les faits.

Devant les policiers, en octobre 2015, le cardinal Barbarin a lui aussi reconnu avoir eu connaissance du dossier, mais a déclaré ne s'en être occupé sérieusement qu'en 2011 (il est arrivé en 2002), lors d'un changement d'affectation du prêtre. Au journal *La Croix*, le 11 février, il a toutefois déclaré avoir convoqué l'abbé à ce sujet « vers 2007-2008 ».

C'est Alexandre, un ancien du GSL, qui, fortuitement, découvre le premier, en mai 2014, que son ancien tourmenteur officie toujours. Après des mois à tenter de convaincre le cardinal Barbarin de lui retirer toute pastorale, Alexandre écrit au pape et, le 5 juin 2015,

Les démissions de chirurgiens inquiètent à l'AP-HP

En moins de trois ans, 57 praticiens ont quitté le navire amiral des hôpitaux français. L'institution cherche la parade

Un temps précieux perdu du fait d'un manque de coordination entre les acteurs

Y aurait-il comme un malaise chez les 576 chirurgiens titulaires de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), le navire amiral de l'hôpital public en France ? Avec 15 démissions en 2013, 19 en 2014, et 23 sur les neuf premiers mois de 2015, ils ont été ces dernières années un nombre croissant à choisir d'aller exercer ailleurs leurs talents. Comme si le prestige et les moyens du groupe hospitalier francilien ne suffisaient plus à compenser un mode de fonctionnement souvent décrit comme plus lourd et des salaires plus faibles que dans le privé.

Sans être considérée « pour l'instant » comme une « fuite majeure », cette baisse d'attractivité – couplée à une légère baisse de 0,2% de l'activité chirurgicale entre 2014 et 2015 – a été jugée suffisamment préoccupante par l'AP-HP pour qu'elle décide de lancer fin septembre 2015 une « mission d'analyse » en vue de remédier aux « difficultés » et aux « freins » dans ce domaine. Le sujet est d'importance, la chirurgie représente 37,7% de ses recettes.

« Malaise dans la profession »

« Ces départs doivent être vus comme un signal d'alarme », explique le professeur Laurent Hannoun, chirurgien à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière et auteur du rapport interne présenté jeudi 10 mars à la direction, à la communauté médicale et aux doyens des universités. « Pour la première fois, des chirurgiens seniors, très impliqués dans l'institution, ont démissionné pour s'installer à quelques centaines de mètres de leur service d'origine », alerte M. Hannoun, réfutant cependant un quelconque impact de ces départs sur « l'excellence » de l'institution. « On a l'impression d'un mouvement qui nous déstabiliserait si on ne faisait rien », analyse Martin Hirsch, le directeur général de l'AP-HP.

Même s'ils n'ont pas été rendus publics, les noms de ceux qui sont partis dans le privé, en France ou à l'étranger, sont bien connus au sein des hôpitaux parisiens. Dans

les services, c'est devenu un sujet de conversation régulier. Même si certains praticiens ont pu, par le passé, communiquer de façon frassante sur les raisons de leur départ, aucun de ceux sollicités par *Le Monde* n'a cependant souhaité expliquer son choix.

« On a vu partir des gens qu'on croyait solidement installés, qui faisaient de la recherche, qui étaient prêts à succéder à leur patron », raconte Loïc Capron, l'ancien président de la commission médicale d'établissement, le « Parlement » des médecins. « Même si les partants sont remplacés, ces départs sèment la zizanie dans la maison car, pour boucher les trous, les hôpitaux hors Paris se font piquer leurs meilleurs éléments. » Pour Philippe Cuq, le coprésident du Bloc, le syndicat des chirurgiens, « il y a vingt ans, jamais on aurait imaginé que des chirurgiens français partiraient ainsi à l'étranger, cela témoigne d'un vrai malaise au sein de notre profession ».

Cette hausse des départs est-elle due à une question de rémunération ? « C'est un élément important qu'on ne peut pas éluder mais ce n'est pas la seule motivation », veut croire M. Hannoun. « Cette dimension existe, admet M. Hirsch. La seule façon de contrebalancer cette envie de gagner plus, c'est de donner aux chirurgiens la possibilité d'exercer correctement une activité variée et valorisante. »

Dans son rapport, le Pr Hannoun met à plat les lourdeurs et les dysfonctionnements quotidiens qui, dans certains hôpitaux, finissent par démotiver les chirurgiens. Comment mieux organiser et fluidifier le fonctionnement du bloc opératoire ? Comment faire pour qu'une intervention pro-

grammée ne soit pas annulée à cause d'une urgence ? Comment mieux s'articuler avec les anesthésistes ? Comment faire pour que les interventions démarrent à l'heure ?

« Il a pu arriver que dix médecins, infirmières et paramédicaux attendent une heure avant de démarrer une opération parce que le patient n'est pas là, les personnes chargées de l'amener appartenant à un autre service. Dans une clinique, c'est réglé comme dans un ballet », témoigne Laurent Sedel, ancien chirurgien à l'hôpital Lariboisière désormais à la retraite et toujours très remonté contre les rigidités de fonctionnement de son ancien employeur. « Le sentiment général est celui d'un temps précieux perdu du fait d'un manque de coordination entre les acteurs. L'enchaînement des tâches ne fonctionne pas de manière fluide et huilée », relève le rapport, qui dresse une série de recommandations.

« Lourdeur administrative »

« La lourdeur administrative est par moments assez handicapante et la mise en œuvre d'un projet peut être d'une complexité incroyable », témoigne le Pr Henri-Jean Philippe, chef de service à Cochin depuis dix-huit mois après avoir exercé quinze ans à Nantes. « Nous n'arrivons pas à mettre en place certains projets parce que nous ne trouvons pas le personnel médical et paramédical nécessaire après 14 heures », ajoute-t-il. Autre grief mis en avant : la frustration de ne pas toujours disposer de la toute dernière technologie, que l'établissement privé voisin a souvent pu acquérir.

La direction souhaite proposer un « nouveau contrat » aux chirurgiens afin de leur redonner du « bonheur au bloc » et d'arriver à « s'organiser à terme pour être aussi efficace qu'une clinique ». Des évolutions qui devront passer, prévient Martin Hirsch, notamment par le regroupement et la réorganisation d'un certain nombre d'activités au sein des hôpitaux du groupe. ■

FRANÇOIS BÉGUIN

TERRORISME Deux mineures mises en examen

Deux mineures de 15 et 17 ans ont été mises en examen, samedi 12 mars, pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste après avoir menacé sur Internet de commettre un attentat dans une salle de concert parisienne, similaire à celui contre le Bataclan le 13 novembre. La plus jeune a été placée en détention provisoire et la seconde sous contrôle judiciaire.

Trois auteurs des attentats de Paris sur les listes de l'EI

Selon des médias allemands, Samy Amimour, Foued Mohamed Aggad et Omar Mostefaï, les trois assaillants français du Bataclan le 13 novembre, figurent sur les listes des combattants du groupe Etat islamique qui ont fui ces derniers jours. Abdelhamid Abaaoud, l'un des organisateurs des attaques ayant fait 130 morts, apparaît aussi sur ces listes.

POLITIQUE Anne Hidalgo condamnée pour diffamation face au FN

La maire PS de Paris a été condamnée vendredi 11 mars à une amende de 500 euros avec sursis pour avoir affirmé que le Front national avait « soutenu » la collaboration avec les nazis, le 24 septembre 2012 sur i-Télé. Elle devra verser 1 euro de dommages et intérêts et 2 000 euros pour les frais de justice. La maire de Paris devrait faire appel.

LE GRAND RENDEZ-VOUS

Europe 1

Le Monde



DIMANCHE À 10H
GÉRARD LARCHER

EN DIRECT SUR EUROPE 1 ET iTÉLÉ

interviewé par

Jean-Pierre Elkabbach, Arnaud Leparmentier et Michaël Darmon